



Présidence : Suède

CONFÉRENCE ANNUELLE D'EXAMEN DES QUESTIONS DE SÉCURITÉ DE 2021

Séance d'ouverture

1. Date : mardi 31 août 2021 (dans la Neuer Saal et par visioconférence)

Ouverture : 10 h 05
Clôture : 12 heures

2. Présidente : Ambassadrice U. Funered (Suède) (modératrice)

3. Sujets examinés – Déclarations :

Point 1 de l'ordre du jour : SÉANCE D'OUVERTURE

- a) *Ouverture de la Conférence annuelle d'examen des questions de sécurité de 2021 par S. E. M^{me} Ann Linde, Présidente en exercice de l'OSCE, Ministre suédois des affaires étrangères*

- b) *Observations liminaires*

– M^{me} H. M. Schmid, Secrétaire générale de l'OSCE (SEC.GAL/114/21)

- c) *Interventions* : Slovénie-Union européenne (l'Albanie, la Macédoine du Nord et le Monténégro, pays candidats ; l'Islande et le Liechtenstein, pays de l'Association européenne de libre-échange, membres de l'Espace économique européen ; ainsi que l'Andorre, la Géorgie, la Moldavie, Saint-Marin et l'Ukraine, souscrivent à cette déclaration) (PC.DEL/1393/21), Royaume-Uni (PC.DEL/1317/21 OSCE+), Albanie (PC.DEL/1303/21 OSCE+), Fédération de Russie (PC.DEL/1302/21), Turquie (PC.DEL/1306/21 OSCE+), Suisse (PC.DEL/1315/21 OSCE+), Kazakhstan (PC.DEL/1311/21 OSCE+), Azerbaïdjan (PC.DEL/1301/21), Canada, États-Unis d'Amérique (PC.DEL/1299/21), Arménie, Norvège (PC.DEL/1300/21/Rev.1), Islande (PC.DEL/1298/21 OSCE+)

4. Prochaine séance :

Mardi 31 août 2021, à 13 heures, dans la Neuer Saal et par visioconférence

Séance spéciale

1. Date : mardi 31 août 2021 (dans la Neuer Saal et par visioconférence)

Ouverture : 13 heures

Clôture : 15 h 05

2. Présidente : M^{me} H. M. Schmid (Secrétaire générale de l'OSCE) (modératrice)

3. Sujets examinés – Déclarations :

Point 2 de l'ordre du jour : ASSURER LA SÉCURITÉ ET LA STABILITÉ DANS LA RÉGION DE L'OSCE, COMPTE TENU DE L'ÉVOLUTION DE LA SITUATION CONCERNANT L'UKRAINE

a) *Observations liminaires de la modératrice, M^{me} H. M. Schmid (Secrétaire générale de l'OSCE)*

b) *Orateurs principaux*

- Ambassadeur M. Kinnunen, Représentant spécial de la Présidente en exercice de l'OSCE en Ukraine et auprès du Groupe de contact trilatéral
- Ambassadeur Y. H. Çevik, Chef de la Mission spéciale d'observation de l'OSCE en Ukraine
- M. F. Mondoloni, Ministère des affaires étrangères, France
- M. J. P. Froehly, Ministère fédéral des affaires étrangères, Allemagne (PC.DEL/1385/21)
- M. O. Polishchuk, Vice-ministre de la défense, Ukraine
- M^{me} F. Gillette, Comité international de la Croix-Rouge (PC.DEL/1293/21 OSCE+)

c) *Interventions* : Slovaquie-Union européenne (l'Albanie, la Macédoine du Nord et le Monténégro, pays candidats ; l'Islande, le Liechtenstein et la Norvège, pays de l'Association européenne de libre-échange, membres de l'Espace économique européen; ainsi que la Géorgie, la Moldavie, Saint-Marin et l'Ukraine, souscrivent à cette déclaration) (PC.DEL/1394/21), Royaume-Uni, Turquie (PC.DEL/1307/21 OSCE+), Suisse (PC.DEL/1304/21 OSCE+), Fédération de Russie (annexe 1), Géorgie, Canada, États-Unis d'Amérique (PC.DEL/1305/21/Rev.1)

4. Prochaine séance :

Mardi 31 août 2021, à 15 h 30, dans la Neuer Saal et par visioconférence

Séance de travail I

1. Date : mardi 31 août 2021 (dans la Neuer Saal et par visioconférence)

Ouverture : 15 h 30

Clôture : 17 h 55

2. Présidente : Ambassadrice U. Funered (Suède) (modératrice)

3. Sujets examinés – Déclarations :

Point 3 de l'ordre du jour : CONFLITS ET CRISES DANS L'ESPACE DE
L'OSCE : RENFORCEMENT DE LA SÉCURITÉ ET
DE LA CONFIANCE

a) *Observations liminaires de la modératrice, l'Ambassadrice U. Funered (Suède)*

b) *Orateurs principaux*

– Ambassadeur A. Söder, Représentant spécial de la Présidente en exercice de l'OSCE pour le Caucase du Sud

– Ambassadeur T. Mayr-Harting, Représentant spécial de la Présidente en exercice de l'OSCE pour le processus de règlement transnistrien

– Ambassadeur A. Kasprzyk, Représentant personnel de la Présidente en exercice pour le conflit dont la Conférence de Minsk de l'OSCE est saisie (CIO.GAL/94/21 OSCE+)

– M. A. Schofer, Département d'État, États-Unis d'Amérique

c) *Interventions* : Slovénie-Union européenne (l'Albanie, la Macédoine du Nord et le Monténégro, pays candidats ; l'Islande, le Liechtenstein et la Norvège, pays de l'Association européenne de libre-échange, membres de l'Espace économique européen; ainsi que l'Andorre, la Géorgie, la Moldavie, Saint-Marin et l'Ukraine, souscrivent à cette déclaration) (PC.DEL/1395/21), Royaume-Uni, Moldavie (PC.DEL/1319/21 OSCE+), Fédération de Russie (PC.DEL/1309/21), Géorgie, Canada, États-Unis d'Amérique (PC.DEL/1312/21), Arménie, Turquie (PC.DEL/1329/21 OSCE+), Azerbaïdjan (PC.DEL/1314/21 OSCE+)

4. Prochaine séance :

Mardi 31 août 2021, à 18 h 30, dans la Neuer Saal et par visioconférence

Séance spéciale

1. Date : mardi 31 août 2021 (dans la Neuer Saal et par visioconférence)

Ouverture : 18 h 30
Clôture : 19 h 45

2. Président : M. J. A. Andrada-Vanderwilde Parada (Espagne) (modérateur)

3. Sujets examinés – Déclarations :

Point 4 de l'ordre du jour : LE DIALOGUE STRUCTURÉ
 - a) *Remarques liminaires du modérateur, M. J. A. Andrada-Vanderwilde Parada (Espagne)*

 - b) *Interventions : Slovaquie-Union européenne (l'Albanie, la Macédoine du Nord et le Monténégro, pays candidats; l'Islande, le Liechtenstein et la Norvège, pays de l'Association européenne de libre-échange, membres de l'Espace économique européen ; ainsi que l'Andorre, la Géorgie, la Moldavie, Saint-Marin et l'Ukraine, souscrivent à cette déclaration) (PC.DEL/1396/21), Royaume-Uni (PC.DEL/1318/21 OSCE+), Allemagne (PC.DEL/1386/21), Turquie (PC.DEL/1341/21 OSCE+), Belgique, Fédération de Russie (annexe 2), Canada, États-Unis d'Amérique (PC.DEL/1313/21), Arménie, Suisse (PC.DEL/1316/21 OSCE+), Finlande, Espagne*

4. Prochaine séance :

Mercredi 1^{er} septembre 2021, à 10 heures, dans la Neuer Saal et par visioconférence

Séance de travail II

1. Date : mercredi 1^{er} septembre 2021 (dans la Neuer Saal et par visioconférence)

Ouverture : 10 heures
Clôture : 12 h 15

2. Président : Ambassadeur N. Bush (Royaume-Uni) (modérateur)

3. Sujets examinés – Déclarations :

Point 5 de l'ordre du jour : MENACES TRANSNATIONALES : TENDANCES ACTUELLES ET FUTURES DANS L'ESPACE DE L'OSCE ET AU-DELÀ
 - a) *Observations liminaires du modérateur, l'Ambassadeur N. Bush (Royaume-Uni)*

 - b) *Orateurs principaux*
 - M^{me} F. Allum, Université de Bath, Royaume-Uni
 - M^{me} M. Ristic, Réseau de journalisme d'investigation des Balkans
 - M. V. Cojuhari, Ministère de l'intérieur, Moldavie

 - c) *Intervention de M^{me} A. Kupchyna, Coordinatrice de l'OSCE des activités de lutte contre les menaces transnationales*

 - d) *Interventions : Modérateur, M^{me} F. Allum, M^{me} M. Ristic, M. V. Cojuhari, Suisse, Turquie (PC.DEL/1362/21 OSCE+), États-Unis d'Amérique (PC.DEL/1320/21), Slovénie-Union européenne (l'Albanie, la Macédoine du Nord, le Monténégro et la Serbie, pays candidats ; l'Islande, le Liechtenstein et la Norvège, pays de l'Association européenne de libre-échange, membres de l'Espace économique européen ; ainsi que la Géorgie, la Moldavie et l'Ukraine, souscrivent à cette déclaration) (PC.DEL/1397/21), Fédération de Russie (PC.DEL/1322/21), Canada, Géorgie, Arménie, Lituanie, Biélorussie (PC.DEL/1333/21), Azerbaïdjan*

4. Prochaine séance :

Mercredi 1^{er} septembre 2021, à 13 heures, dans la Neuer Saal et par visioconférence

Séance de travail III

1. Date : mercredi 1^{er} septembre 2021 (dans la Neuer Saal et par visioconférence)

Ouverture : 13 heures
Clôture : 15 h 30

2. Président : Ambassadeur F. Raunig (Autriche) (modérateur)

3. Sujets examinés – Déclarations :

Point 6 de l'ordre du jour : MAÎTRISE DES ARMEMENTS
CONVENTIONNELS ET MESURES DE
CONFIANCE ET DE SÉCURITÉ - DÉFIS ET
PERSPECTIVES
 - a) *Rapport du Président du Forum pour la coopération en matière de sécurité (FCS), l'Ambassadeur F. Raunig (FSC.DEL/295/21 OSCE+)*

 - b) *Orateurs principaux*
 - M. A. Vulic, Ministère des affaires étrangères, France (PC.DEL/1331/21 OSCE+)
 - M^{me} A. Tyszkiewicz, Ministère des affaires étrangères, Pologne (PC.DEL/1336/21 OSCE+)

 - c) *Interventions* : Slovénie-Union européenne (l'Albanie, la Macédoine du Nord et le Monténégro, pays candidats ; l'Islande, le Liechtenstein et la Norvège, pays de l'Association européenne de libre-échange, membres de l'Espace économique européen ; ainsi que l'Andorre, la Géorgie et la Moldavie, souscrivent à cette déclaration) (PC.DEL/1398/21), Royaume-Uni, Allemagne (PC.DEL/1387/21), Moldavie (PC.DEL/1345/21 OSCE+), Turquie (PC.DEL/1330/21 OSCE+), Fédération de Russie, Canada, États-Unis d'Amérique (PC.DEL/1328/21), Lettonie (PC.DEL/1339/21 OSCE+), Géorgie, Arménie, Lituanie (PC.DEL/1349/21 OSCE+), Estonie, Biélorussie (PC.DEL/1375/21 OSCE+), Ukraine (PC.DEL/1368/21), Azerbaïdjan, Organisation du Traité de l'Atlantique Nord, M^{me} A. Tyszkiewicz, M. A. Vulic

4. Prochaine séance :

Mercredi 1^{er} septembre 2021, à 15 h 45, dans la Neuer Saal et par visioconférence

Séance de travail IV

1. Date : mercredi 1^{er} septembre 2021 (dans la Neuer Saal et par visioconférence)

Ouverture : 15 h 45
Clôture : 17 h 30

2. Présidente : M^{me} T. Yrjölä (Centre de prévention des conflits de l'OSCE) (modératrice)

3. Sujets examinés – Déclarations :

Point 7 de l'ordre du jour : ALERTE PRÉCOCE, PRÉVENTION DES CONFLITS, GESTION DES CRISES, RÈGLEMENT DES CONFLITS ET RÉHABILITATION POST-CONFLIT – ENSEIGNEMENTS TIRÉS ET VOIE À SUIVRE À L'OCCASION DU DIXIÈME ANNIVERSAIRE DE LA DÉCISION
 - a) *Remarques liminaires de la modératrice, M^{me} T. Yrjölä (Directrice du Centre de prévention des conflits de l'OSCE)*

 - b) *Orateurs principaux*
 - M^{me} O. Zakharova, Centre d'initiatives publiques « Idées pour le changement » (PC.NGO/3/21 OSCE+)
 - M. H. Lecoq, Départements des affaires politiques et de la consolidation de la paix et des opérations de paix de l'ONU
 - Ambassadeur L. Zannier, Assemblée parlementaire de l'OSCE

 - c) *Interventions* : Slovénie-Union européenne (l'Albanie, la Macédoine du Nord, le Monténégro, la Serbie et la Turquie, pays candidats ; l'Islande, le Liechtenstein et la Norvège, pays de l'Association européenne de libre-échange, membres de l'Espace économique européen ; ainsi que l'Andorre, la Géorgie, la Moldavie et l'Ukraine, souscrivent à cette déclaration) (PC.DEL/1399/21), Royaume-Uni (également au nom du Canada), Fédération de Russie (PC.DEL/1323/21), Azerbaïdjan (PC.DEL/1327/21 OSCE+), États-Unis d'Amérique (PC.DEL/1325/21), Arménie, Turquie (PC.DEL/1340/21 OSCE+), Ambassadeur L. Zannier, M. H. Lecoq, M^{me} O. Zakharova, modératrice

4. Prochaine séance :

Mercredi 1^{er} septembre 2021, à 17 h 30, dans la Neuer Saal et par visioconférence

Séance de clôture

1. Date : mercredi 1^{er} septembre 2021 (dans la Neuer Saal et par visioconférence)

Ouverture : 17 h 35

Clôture : 18 h 15

2. Présidente : Ambassadrice U. Funered (Suède)

3. Sujets examinés – Déclarations :

Point 8 de l'ordre du jour : SÉANCE DE CLÔTURE

- a) *Point de vue de la Présidente*

La Présidente a présenté une première analyse des résultats de la Conférence.

- b) *Interventions* : Fédération de Russie (annexe 3), États-Unis d'Amérique (PC.DEL/1326/21), Ukraine

La Présidente a prononcé la clôture officielle de la Conférence.

4. Prochaine séance :

À annoncer en 2022

Présidence : Pologne



Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe
Conseil permanent

PC.ASRC(21).JOUR
31 August–1 September 2021
Annex 1

FRENCH
Original: RUSSIAN

Premier jour de la Conférence annuelle d'examen des questions de sécurité de 2021
Journal de la 21^e CAES-CP, point 2 c) de l'ordre du jour

DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION DE LA FÉDÉRATION DE RUSSIE

Madame la Présidente,
Distingués participants,

En guise de remarques liminaires, je tiens à rappeler à ceux qui sont intervenus avant moi que l'événement auquel nous participons aujourd'hui n'est pas la suite du sommet de la « plateforme pour la Crimée » mais un débat sur les problèmes liés au processus de règlement concernant le sud-est de l'Ukraine. Malheureusement, hormis les accusations infondées d'agression, d'annexion, de création d'une menace militaire contre l'Ukraine, etc. lancées à l'encontre de la Russie, nous n'avons entendu aucune évaluation objective de l'état actuel du processus de règlement, ni aucune proposition constructive de règlement du conflit qui permettrait de rétablir la paix et le calme dans le Donbass.

Il faut commencer hélas par un triste constat. En ce qui concerne le règlement du conflit interne ukrainien dans le Donbass (compte tenu de ce que nous venons d'entendre, je dois souligner qu'il s'agit bien d'un conflit interne à l'Ukraine), la situation non seulement ne s'est pas améliorée au cours de l'année qui s'est écoulée depuis la dernière Conférence annuelle d'examen des questions de sécurité, mais elle s'est plutôt dégradée dans l'ensemble. Le Gouvernement ukrainien continue de suivre une voie visant à saboter l'application des accords de Minsk tels qu'ils ont été conclus, notamment en demandant que l'Ensemble de mesures de Minsk du 12 février 2015 soit révisé, tout en créant également de nouveaux obstacles à cette fin, notamment au niveau législatif.

Ainsi, la possibilité d'accorder un statut spécial au Donbass et de l'inscrire dans la Constitution du pays est toujours exclue, comme auparavant.

Avec une obstination qui pourrait être mieux utilisée, des tentatives continuent d'être faites pour éviter de mettre en œuvre la disposition clé des accords de Minsk, à savoir le dialogue direct avec les représentants de certaines zones des régions de Donetsk et de Louhansk, notamment en les discréditant. En outre, d'aucuns continuent d'affirmer haut et fort que les négociations devraient être menées exclusivement avec la Russie, qui serait une partie au conflit. En refusant d'examiner les propositions constructives des autorités de Donetsk et de Louhansk, qui comprennent des projets de textes pertinents, la délégation

ukrainienne déclare ouvertement qu'elle n'examinera ces documents que si la Russie en assume la paternité.

À cet égard, il est regrettable de constater que ceux qui, en raison de leur statut de médiateurs, devraient faciliter l'application par le Gouvernement ukrainien des dispositions pertinentes de l'Ensemble de mesures de Minsk, font plutôt des déclarations qui encouragent l'Ukraine à manquer à ses obligations.

Le format de Minsk lui-même ainsi que son rôle et son efficacité sont également dépréciés dans le cadre des efforts visant à faire passer les questions clés du processus de règlement au niveau du « format Normandie ». De même, les représentants du Gouvernement ukrainien tentent, dans leurs déclarations, d'imposer leur propre calendrier pour l'application des accords de Minsk, en commençant par la sécurité, c'est-à-dire le retrait des formations armées étrangères et le désarmement des groupes illégaux, le contrôle de la frontière russo-ukrainienne, avant de passer à un règlement politique et à la tenue d'élections. En fait, ils considèrent le processus de Minsk comme un simple moyen de maintenir la pression des sanctions contre la Russie.

Après l'adoption par la Verkhovna Rada ukrainienne (le Parlement ukrainien), le 15 juillet 2020, d'une résolution sur la tenue d'élections locales, ce qui était en contradiction directe avec l'Ensemble de mesures de Minsk, les travaux du Groupe de contact trilatéral (GTC) sur un règlement politique du conflit ont effectivement abouti à une impasse. Pour sortir de la situation actuelle, les représentants de certaines zones des régions de Donetsk et de Louhansk ont proposé d'élaborer une « feuille de route », c'est-à-dire un document commun strictement conforme à l'ensemble de mesures qui serait susceptible d'être approuvé par la Verkhovna Rada et les dirigeants ukrainiens, ouvrant ainsi la perspective d'un règlement juste pour le Donbass, conformément à la résolution 2202 du Conseil de sécurité de l'ONU. Cette initiative a été soutenue par la Russie, qui, entre autres, a présenté des observations écrites à ce sujet.

Toutefois, la partie ukrainienne, qui a refusé catégoriquement d'examiner le document émanant des autorités de certaines parties des régions de Donetsk et de Louhansk et de présenter des observations écrites à ce sujet, a proposé sa propre version, dans laquelle 40 paragraphes (sur un total de 51) vont directement ou indirectement à l'encontre des accords de Minsk. Le texte ukrainien, en particulier, prévoit « le retour des unités des forces armées ukrainiennes à leurs bases permanentes dans certaines zones des régions de Donetsk et de Louhansk » et le rétablissement du contrôle total de la frontière ukraino-russe avant la tenue des élections dans le Donbass. Ensuite, conformément à la loi d'amnistie préparée par la partie ukrainienne, il est prévu de « passer au crible » la population, puis, comme on peut le supposer, d'interner les personnes « peu fiables » identifiées parmi celles qui ont reçu un passeport russe et d'organiser des « tribunaux » pour s'occuper de celles qui rejettent la politique des autorités de Maïdan.

Il s'est finalement avéré possible de débloquer les travaux du Groupe de travail politique du Groupe de contact trilatéral (GCT), qui sont longtemps restés en suspens en raison de la demande des négociateurs du Gouvernement ukrainien de retirer Maya Pirogova, qui avait été condamnée en Ukraine pour terrorisme, de la délégation représentant la République populaire de Donetsk. Malgré cela, aucune perspective de progrès ne se dessine puisque la partie ukrainienne refuse de se concentrer sur les efforts visant directement à

parvenir à un accord sur un plan d'action commun et, en fin de compte, à formuler des observations sur le projet de texte provenant de certaines zones des régions de Donetsk et de Louhansk, au lieu de soumettre simplement des réponses aux questions du « tableau » de Pierre Morel, établi par l'ancien coordonnateur du groupe de travail politique, qui ne servent qu'à détourner l'attention de la tâche principale à réaliser, à savoir un règlement politique du conflit.

En outre, il est important de noter que l'accomplissement de cette tâche n'est nullement facilité par le projet de loi sur une période de transition dans le Donbass actuellement examiné par la Verkhovna Rada, car non seulement ce projet élimine la possibilité d'accorder un statut spécial à cette région, mais il est également totalement contraire aux dispositions de l'Ensemble de mesures, qui prévoit une amnistie, la pleine reprise des liens socioéconomiques avec le Donbass, la tenue d'élections locales dans ce dernier avant le rétablissement du contrôle du Gouvernement ukrainien sur le segment pertinent de la frontière ukraïno-russe, etc.

En outre, les projets de loi sur les aspects juridiques d'un statut spécial pour certaines zones des régions de Donetsk et de Louhansk, tels que prévu par les recommandations des quatre pays ayant participé au sommet en format « Normandie », tenu à Paris en 2019, n'ont toujours pas été soumis aux autorités de ces deux régions.

Les travaux sur les questions humanitaires ont malheureusement été bloqués en raison des tentatives de la partie ukrainienne de s'arroger le droit de déterminer la composition de la délégation de certaines zones des régions de Donetsk et de Louhansk, et de son refus de participer aux réunions tant que M^{me} Pirogova, qui avait été transférée au groupe de travail pertinent du GTC, n'aura pas été retirée du groupe. Dans le même temps, il subsiste des obstacles à la poursuite des échanges de personnes détenues en raison des atermoiements, devenus chroniques, des autorités ukrainiennes dans la mise en œuvre de leurs engagements en matière d'« autorisation légale » concernant les individus précédemment libérés et autorisés à retourner dans certaines zones des régions de Donetsk et de Louhansk.

En raison de la position de la partie ukrainienne, qui traîne les pieds lorsqu'il s'agit de convenir de paramètres spécifiques pour le fonctionnement du point de contrôle d'entrée-sortie de Zolote (points de passage le long de la ligne de contact, fourniture de garanties de sécurité indéfinies 24 heures sur 24, y compris des patrouilles par le personnel du Centre commun de contrôle et de coordination des deux côtés de la ligne de contact), la mise en œuvre de l'accord sur l'ouverture simultanée de deux points de contrôle d'entrée-sortie dans cette localité et à Shchastia reste au point mort.

La situation n'est pas meilleure en ce qui concerne la mise en œuvre des dispositions socio-économiques de l'Ensemble des mesures de Minsk. Les seules choses sur lesquelles il a été possible de se mettre d'accord après sept ans de discussions sont la garantie de l'approvisionnement en eau de la région, la réalisation d'un audit à la société « Voda Donbasu » (sous la médiation du Comité international de la Croix-Rouge) et la reconstruction du pont à Stanytsia Luhanska. D'autres questions très urgentes, surtout le paiement des pensions et des prestations sociales ainsi que la levée du blocus économique quasi total de la région, n'ont pas encore été réglées.

Seule la mise en place d'un groupe d'experts de l'environnement (traitant principalement de l'inondation des mines en cours de fermeture) associant l'Ukraine, certaines zones des régions de Donetsk et de Louhansk, et la Russie, a permis de progresser, bien que l'Ensemble de mesures n'inclue pas la résolution de questions de ce type parmi les tâches prioritaires pour le règlement du conflit.

En ce qui concerne les questions de sécurité, certains progrès ont été réalisés au cours de la période considérée. Conformément aux instructions données au Sommet de Paris, un accord de principe a été conclu sur quatre zones supplémentaires pour le désengagement des forces et le retrait du matériel des parties (Slovianoserbsk, Hryhorivka, Petrivka et Nyzhnoteple) ainsi que sur un nouveau plan de déminage et une décision-cadre connexe, bien que leur formalisation soit subordonnée à un accord sur le plan d'action (« feuille de route ») susmentionné visant à régler le conflit dans certaines zones des régions ukrainiennes de Donetsk et de Louhansk conformément aux accords de Minsk, et à son approbation.

Le 22 juillet 2020, les parties ont adopté les mesures supplémentaires de renforcement du cessez-le-feu proposées par les autorités dans certaines zones des régions de Donetsk et de Louhansk (ce que la partie ukrainienne avait refusé de faire depuis longtemps). Ces mesures sont entrées en vigueur le 27 juillet 2020 et comprennent une interdiction des opérations offensives, de reconnaissance et de sabotage, une interdiction de l'exploitation de tous types de véhicules aériens, une interdiction des tirs (y compris les tirs de tireurs embusqués), une interdiction du déploiement d'armes lourdes à l'intérieur et autour des zones d'habitation, et le recours efficace à des mesures disciplinaires en cas de violations du cessez-le-feu. À la fin de 2020 et au début de 2021, ces mesures ont permis de limiter considérablement le nombre de violations du cessez-le-feu et de réduire au minimum le nombre de victimes civiles.

Cela étant, ce n'est que huit mois plus tard, en avril de cette année, qu'à la suite des demandes insistantes des autorités de certaines zones des régions de Donetsk et de Louhansk, et de la Russie, notamment celles qui ont été formulées dans le cadre du « format Normandie » (lors des réunions des conseillers des dirigeants des quatre pays concernés), le Ministère de la défense de l'Ukraine a publié sur son site internet le texte intégral des mesures (sans les nombreuses déformations qui avaient pu entacher le texte en de précédentes occasions), ce qui devrait garantir que le personnel militaire ukrainien respectera l'arrangement selon lequel les tirs de représailles ne peuvent être ouverts que sur l'ordre des dirigeants concernés des forces armées ukrainiennes.

Malgré une certaine réduction de l'intensité des violations récentes du cessez-le-feu, des pertes civiles continuent d'être enregistrées, principalement dans certaines parties des régions de Donetsk et de Louhansk, en raison, *entre autres*, de l'explosion d'engins explosifs déployés à distance au moyen de drones, ainsi que de tirs directs d'artillerie et de tirs (notamment ceux de tireurs embusqués) effectués par les forces armées ukrainiennes. Malheureusement, la tendance à ce que les pertes civiles se produisent principalement dans certaines zones de ces régions, comme indiqué dans le rapport thématique sur les pertes civiles dans les régions touchées par le conflit de l'est de l'Ukraine (qui couvre la période du 1^{er} janvier 2017 au 15 septembre 2020), se poursuit.

Voici quelques nouvelles informations à cet égard. À la suite du bombardement d'Horlivka (région de Donetsk) le 28 août de cette année, un garçon de 9 ans et une fille de 12 ans ont été blessés à des degrés divers. À cet égard, il faut espérer que la Mission spéciale

d'observation (MSO) de l'OSCE en Ukraine prendra les mesures nécessaires pour intégrer les faits susmentionnés dans ses rapports.

Dans le même temps, dans le cadre de la politique de militarisation accélérée de l'Ukraine soutenue par les États-Unis d'Amérique et leurs alliés de l'OTAN (pas moins de sept manœuvres conjointes sont prévues sur le territoire ukrainien rien qu'en 2021), le gouvernement ukrainien, en dépit de ses assurances solennelles sur la recherche de la paix dans le Donbass, intensifie le renforcement de ses troupes dans la zone de conflit. Il démontre ainsi son manque d'intérêt réel pour des mesures radicales visant à réduire au minimum, voire prévenir totalement, les violations du cessez-le-feu le long de la ligne de contact. Or une telle initiative serait facilitée par l'établissement d'une coopération directe avec les autorités dans certaines zones des régions de Donetsk et de Louhansk visant à éviter de telles violations et à enquêter sur tous les incidents de ce type dans le cadre du mécanisme de coordination convenu le 22 juillet 2020 (le Centre commun de contrôle et de coordination dans son contexte actuel), c'est-à-dire avec la participation des représentants de Donetsk et de Louhansk, ce que nous et les autorités de certaines zones de ces régions exhortons constamment la partie ukrainienne à faire.

En raison du refus de la partie ukrainienne de prendre en considération le projet de règlement actualisé des travaux du GTC (dans lequel les avis précédemment exprimés à ce sujet par toutes les parties avaient été pris en compte) et le projet de procès-verbal soumis par les représentants de certaines zones des régions de Donetsk et de Louhansk lors de la dernière réunion du GTC, il n'a pas été possible de s'entendre sur une décision concernant cette question importante, qui aurait pourtant permis de lever les incertitudes persistantes concernant le traitement d'aspects organisationnels essentiels et aurait renforcé le sens des responsabilités des participants quant à l'accomplissement de leurs obligations.

Pour terminer, je voudrais souhaiter à M. Mikko Kinnunen beaucoup de succès dans ses fonctions de Représentant spécial de la Présidente en exercice de l'OSCE et de coordonnateur du Groupe de contact trilatéral, et remercier la personne qui l'a précédé, M^{me} Heidi Grau, ainsi que l'Observateur en chef de la MSO et coordonnateur du Groupe de travail sur la sécurité du GCT, M. Yaşar Halit Çevik, et bien sûr tous les coordonnateurs (y compris ceux qui ont récemment pris leurs nouvelles fonctions) pour les efforts qu'ils ont déployés pour faciliter la recherche, par les autorités ukrainiennes et dans certaines parties des régions de Donetsk et de Louhansk, des moyens de régler le conflit dans le Donbass.

Je souhaite également aux participants que la Conférence soit une réussite.

Je demande que la présente déclaration soit jointe au journal de la présente séance spéciale de la Conférence.

Merci de votre attention.



Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe
Conseil permanent

PC.ASRC(21).JOUR
31 August–1 September 2021
Annex 2

FRENCH
Original: RUSSIAN

Premier jour de la Conférence annuelle d'examen des questions de sécurité de 2021
Journal de la 21^e CAES-CP, point 4 b) de l'ordre du jour

DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION DE LA FÉDÉRATION DE RUSSIE

Monsieur le modérateur,

Nous nous félicitons de la tenue d'une session spéciale sur le Dialogue structuré et nous remercions la Présidence espagnole de maintenir la dynamique des activités du Groupe de travail informel.

Les discussions qui ont eu lieu cette année concernant l'impact de la crise due à la covid-19 sur la situation politico-militaire en Europe ont confirmé l'importance des contacts entre les représentants militaires à l'OSCE, notamment en ce qui concerne la réduction des risques et la prévention des incidents. Nous pensons qu'il est utile d'aborder ces sujets très importants et, par conséquent, que la réduction des confrontations militaires sur le continent devrait être une priorité du Dialogue structuré. La nécessité de travailler sur cette question se fait sentir depuis longtemps.

Dans le même temps, l'analyse des conclusions des sessions du Dialogue structuré au cours des dernières années a montré que les discussions sur les mesures de transparence des activités militaires n'ont pas eu jusqu'à présent d'effet positif notable.

Premièrement, un certain nombre d'États participants de l'OSCE, qui appellent ostensiblement à l'utilisation des technologies modernes pour garantir la transparence pendant la crise mondiale de la covid-19, contribuent en fait à en réduire la valeur. Notre expérience montre que les résultats de l'utilisation de tous les moyens disponibles pour assurer la transparence des exercices sont souvent ignorés ostensiblement par plusieurs pays occidentaux, dont l'agenda étroit est dicté par une logique de blocs. Des campagnes sont en cours pour diaboliser les exercices militaires de routine conduits par les États participants. Nous assistons également à des tentatives de provocation visant à manipuler les dispositions du Document de Vienne de 2011 afin de soutenir certains États et d'exercer des pressions sur d'autres.

Deuxièmement, les signaux clairs que nous avons envoyés concernant la nécessité de désamorcer la situation, notamment en réduisant les activités militaires le long des frontières entre la Russie et les pays de l'OTAN sur la base de la réciprocité et en renforçant les mécanismes de prévention des incidents et des activités militaires dangereuses, continuent

d'être négligés par l'Alliance de l'Atlantique Nord. Les activités de l'OTAN visent plutôt, pour l'essentiel, à accentuer la confrontation militaire en Europe.

Pendant la crise pandémique mondiale, la présence avancée des pays de l'OTAN près des frontières de la Russie continue de s'intensifier. Les infrastructures militaires sont renforcées, les stocks de matériel, d'armes et d'équipements sont constitués et les itinéraires prévus pour les mouvements de troupes sont testés. Cet été, dans le cadre de l'opération majeure du bloc baptisée « Defender Europe », environ 40 000 militaires et 15 000 unités d'armement et d'équipement ont été concentrés près de notre frontière. Chaque semaine, les forces de défense aérienne russes en service détectent jusqu'à 50 avions espions étrangers près de nos frontières. Dans l'ensemble, les vols d'avions stratégiques de l'armée de l'air américaine dans la région ont été multipliés par quatorze depuis 2014. Tout ceci va à l'encontre du principe fondamental de l'OSCE qui consiste à ne pas faire progresser sa propre sécurité au détriment de celle des autres.

En ce qui concerne les appels lancés aujourd'hui par un certain nombre de pays de l'OTAN en faveur d'un renforcement des outils permettant d'éviter une mauvaise interprétation des intentions militaires, nous tenons à rappeler que, compte tenu de l'épidémie de Covid-19, la Russie a décidé, à titre d'initiative volontaire, d'éloigner les zones d'exercices à grande échelle de la ligne de contact Russie-OTAN. Notre pays est strictement guidé par ce principe et s'y tiendra lors de l'exercice stratégique conjoint « Zapad 2021 » conduit par la Russie et la Biélorussie, au cours duquel les principales activités pratiques des troupes seront menées sur le territoire de la Fédération de Russie, à une distance considérable de la frontière occidentale de l'État. Nous avons également fait des suggestions spécifiques pour prévenir les incidents militaires dangereux, notamment en établissant des distances d'approche minimales admissibles entre les avions de combat et les navires de guerre. Comme auparavant, nous sommes ouverts à des consultations sur le renforcement de la sécurité dans l'espace aérien au-dessus de la mer Baltique.

Malheureusement, au lieu d'entamer un dialogue constructif sur ces questions, nos collègues s'obstinent à nous pousser sur la voie de la modernisation du Document de Vienne 2011 alors qu'ils savent pertinemment que cette entreprise est impossible dans le contexte actuel de la sécurité. Mais ils se trompent dans leurs visées s'ils s'imaginent que les conversations sur l'avenir de la sécurité européenne ne se dérouleront qu'en fonction de leurs priorités. En effet, le dialogue n'est possible que sur la base de l'égalité et de la considération mutuelle des intérêts des parties.

Monsieur le modérateur,

Aujourd'hui, alors que de nombreux pays concentrent leurs efforts sur la lutte contre la Covid-19, il est essentiel de réduire le niveau de confrontation et de s'abstenir de prendre des mesures hostiles. C'est sans doute la principale leçon que l'on peut tirer de la crise pandémique pour la dimension politico-militaire de l'OSCE.

Compte tenu de la crise de confiance manifeste au sein de l'OSCE et de la montée artificielle des tensions dans son espace, le Dialogue structuré conserve toute sa pertinence en tant que plateforme pour l'examen de mesures spécifiques visant à réduire les risques militaires. Nous considérons que le dialogue et les résultats réels qui en découlent sont tout aussi importants, comme le prévoit la déclaration du Conseil ministériel de Hambourg de

2016. La condition préalable à l'obtention de tels résultats est que les États participants s'efforcent de trouver des moyens viables et mutuellement acceptables de désamorcer les tensions militaires. Nous comptons sur des progrès tangibles à cet égard.

Merci, Monsieur le modérateur.



Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe
Conseil permanent

PC.ASRC(21).JOUR
31 August–1 September 2021
Annex 3

FRENCH
Original: RUSSIAN

Deuxième jour de la Conférence annuelle d'examen des questions de sécurité de 2021
Journal de la 21^e CAES-CP, point 8 b) de l'ordre du jour

DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION DE LA FÉDÉRATION DE RUSSIE

Madame la Présidente,

Nous avons pris note des efforts déployés par la Présidence suédoise et le Secrétariat de l'OSCE pour organiser la Conférence annuelle d'examen des questions de sécurité, qui s'est tenue cette année, en raison d'un certain nombre de circonstances, à une date ultérieure à celle fixée dans la décision pertinente du Conseil ministériel de 2002.

Or, s'il faut se féliciter de la tenue de cet événement, force est de constater que son contenu a été une fois de plus décevant, comme l'année dernière. Le format mis au point il y a près de 20 ans pour élargir les échanges de vues et faciliter la recherche d'approches concertées sur des questions urgentes de sécurité dans l'espace de l'OSCE s'est malheureusement transformé en une arène propice aux exercices de démagogie politique et aux jonglages avec des clichés idéologiques, où un ordre du jour négatif prévaut.

Malheureusement, cette année encore, le concept de conférence annuelle d'examen des questions de sécurité n'a pas reflété les objectifs fixés dans la décision ministérielle fondamentale de 2002. Au lieu de donner la priorité à l'examen des activités de l'OSCE visant à faire face aux défis et menaces contemporains pour la sécurité et la stabilité et à la mise en œuvre des engagements dans la lutte contre le terrorisme, ainsi qu'à un examen général des problèmes politico-militaires et des moyens de les surmonter, l'accent a été mis une fois de plus sur les conflits et sur le rôle de l'OSCE dans leur résolution. En outre, beaucoup ont préféré poursuivre la conversation de manière agressive et conflictuelle, en utilisant un langage qui n'a pas grand-chose à voir avec le dialogue ou l'éthique de la diplomatie. Une telle approche est pernicieuse et suscite naturellement le rejet car elle est clairement incompatible avec la nature de notre Organisation, ses principes ou le « retour aux sources » proclamé par la Présidence.

Malgré les graves défis qui se posent dans les zones euro-atlantique et eurasiennne, de nombreux participants se sont concentrés sur des questions franchement secondaires ou ont relayé des arguments ouvertement russophobes, accusant mon pays d'être responsable de la quasi-totalité des malheurs du monde. En revanche, les problèmes réels, par exemple, la situation en Afghanistan et la montée du terrorisme, la démolition de la quasi-totalité de l'architecture de maîtrise des armements établie au cours de plusieurs décennies avec l'aide

active de la CSCE/OSCE, ou l'émergence de lignes de fracture en Europe, ont été laissés de côté.

Il est évident que notre Organisation est aujourd'hui très loin de mettre en œuvre le mandat qui lui a été confié et l'on constate qu'elle perd progressivement son intégrité et que des « fissures » internes s'élargissent. Pourtant, nous avons vu que la plupart des États participants n'ont ni la volonté politique ni le désir de changer cette tendance.

Nous continuons d'observer des spéculations politisées sur ce qui se passe en Ukraine. D'ailleurs, les événements mondiaux de ces dernières semaines montrent clairement combien il est important d'évaluer, de manière sobre et opportune, les menaces réelles par opposition aux menaces imaginaires et d'analyser une situation de manière réaliste, sans les œillères idéologiques qui sont la cause de grandes souffrances pour les civils. Au lieu de procéder à un échange de vues professionnel sur les moyens de sortir de la crise, nous avons une fois de plus entendu des discours de propagande éculés et toxiques de la part d'un certain nombre d'États participants qui ont parlé de l'Ukraine. La logique qui sous-tend leurs actions n'a manifestement rien à voir avec le désir de contribuer à mettre fin au conflit dans l'est de l'Ukraine le plus rapidement possible. Bien au contraire : il s'agit ici d'une tentative d'utiliser la culture du sentiment antirusse et de la russophobie en Ukraine comme un moyen de détourner l'attention de la non-application des accords de Minsk par le gouvernement ukrainien et d'éviter le dialogue direct avec les représentants du Donbass, comme le prévoient ces accords. Les discussions sur d'autres conflits dans la zone de responsabilité de l'OSCE ont également été marquées par un degré d'affrontement inacceptable.

L'approche du cinquantième anniversaire de l'OSCE, auquel il a été fait référence dans plusieurs déclarations, est une sorte de « moment de vérité » pour notre Organisation, un carrefour qui soit confirmera sa valeur et son utilité pour les générations futures, soit l'enverra, pour ainsi dire, au placard de l'histoire comme quelque chose d'obsolète. Il ne dépend que de nous de savoir dans quelle mesure l'OSCE restera utile et ses services continueront à être demandés. Il est grand temps de renforcer son efficacité et de l'adapter à l'évolution des besoins afin de créer un espace commun de sécurité égale et indivisible.

La délégation russe souhaite faire quelques propositions et recommandations spécifiques.

1. La prochaine présidence polonaise de l'OSCE devrait, conjointement avec les futurs présidents du Forum pour la coopération en matière de sécurité (FCS) et en consultation avec les États participants, établir un ordre du jour modifié pour la Conférence annuelle d'examen des questions de sécurité de 2022, en pleine conformité avec les dispositions de la décision du Conseil ministériel de Porto de 2002.

2. La Présidence devrait, en collaboration avec le Secrétariat et les structures exécutives, élaborer des propositions spécifiques (« feuilles de route ») pour la mise en œuvre des documents stratégiques sur la lutte contre le terrorisme et les menaces à la sécurité et à la stabilité au XXI^e siècle, qui ont été adoptés lors des réunions du Conseil ministériel à Bucarest (2001) et Maastricht (2003), respectivement. Elle devrait également organiser une série de réunions conjointes du Conseil permanent et du FCS en vue de procéder à un examen d'ensemble de ces questions et de parvenir à un accord sur des recommandations communes

pour la Conférence annuelle de 2022 et les conférences futures, ainsi que pour les réunions du Conseil ministériel.

3. Le Secrétariat et le Centre de prévention des conflits devraient, en collaboration avec les opérations de terrain et les représentants spéciaux de la Présidente en exercice de l'OSCE qui s'occupent des conflits et en consultation avec les États participants, analyser l'état des mécanismes utilisés pour le règlement des conflits dans le cadre des structures de négociation existantes et exprimer leurs réflexions sur l'efficacité des travaux dans ce domaine en vue d'un débat ultérieur au Conseil permanent.

4. Dans le cadre du Dialogue structuré et d'autres formats appropriés, il conviendrait d'intensifier le dialogue sur les questions actuelles liées à la stabilité politico-militaire dans l'espace de responsabilité de l'OSCE en s'appuyant, *entre autres*, sur les directives du Conseil ministériel de Hambourg (2016) et d'autres décisions contraignantes précédemment adoptées par les organes décisionnels de notre Organisation, l'objectif étant de redynamiser la dimension politico-militaire.

5. Les représentants des organisations internationales (surtout l'Organisation des Nations Unies), régionales et sous-régionales qui s'occupent directement des questions de sécurité et qui établissent des partenariats avec l'OSCE devraient à l'avenir participer activement à la Conférence annuelle d'examen des questions de sécurité. À cette fin, les dispositions de la Plateforme pour la sécurité coopérative adoptée au Sommet d'Istanbul en 1999 devraient être utilisées plus énergiquement.

Nous espérons que les idées susmentionnées seront prises en compte dans le rapport résumant la présente Conférence et qu'elles pourront contribuer aux préparatifs de fond de la prochaine réunion du Conseil ministériel à Stockholm.

Nous attendons des futures présidences de l'OSCE qu'elles s'attachent, lors de l'organisation des conférences annuelles d'examen des questions de sécurité, à trouver les moyens d'utiliser ce forum aussi efficacement que possible pour débattre des questions urgentes liées à la sécurité euro-atlantique et eurasiennne et à trouver des facteurs d'unification, des compromis et des solutions mutuellement avantageuses, plutôt que d'accélérer encore la spirale de la confrontation.

Je demande que la présente déclaration soit jointe au journal de la séance de clôture de la Conférence.

Merci de votre attention.